



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023**

**Affaire n° 40-20230325**

**Création de commissions de l'Association des  
Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)  
Désignation d'un(e) élu(e) référent(e)**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 17 mars 2023

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

### Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 40-20230325**      **Création de commissions de l'Association des  
Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)  
Désignation d'un(e) élu(e) référent(e)**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33,
- Vu** la délibération n° 12-20151221 du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 relative à l'adhésion de la commune du Tampon à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer,
- Vu** le rapport n° 40-20230325 présenté au Conseil Municipal du 25 mars 2023,
- Considérant** que l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM) souhaite créer des commissions de travail, dans le cadre de la continuité de son travail avec les élus du Sénat et de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'avec le Ministère des Outre-Mer et l'AMF,
- Considérant** que ces commissions lui permettront d'une part, de faire remonter les besoins des territoires vers les instances parisiennes et d'autre part, de participer aux consultations des élus locaux par ces mêmes instances sur les dossiers en cours,
- Considérant** que l'ACCD'OM propose la création des commissions suivantes :
- Aménagement, logement, politique de la ville et cohésion sociale,
  - Transport, mobilité
  - Sécurité
  - Finances et fiscalités locales
  - Transition écologique
  - Santé, insertion, sport et culture,
- Considérant** qu'elle demande à chaque collectivité adhérente de désigner un(e) élu(e) référent(e) qui siègera dans ces commissions, lesquelles seront officialisées lors de son prochain Conseil d'Administration,
- Considérant** qu'il est à noter que ces commissions se tiendront en visioconférence, n'impliquant de ce fait pas de frais particuliers pour les collectivités,
- Considérant** que l'article sus visé du CGCT prévoit que " Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. ",
- Considérant** que la désignation s'est faite à main levée,

**Le Conseil Municipal,  
réuni le samedi 25 mars 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** la designation de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint, en tant qu'élú référent de la commune du Tampon afin de siéger dans les commissions créées par l'ACCD'OM,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**